



Newsletter N° 2 – Avril 2025

L'AI Act européen expliqué simplement

L'Union européenne a franchi une étape majeure en adoptant l'AI Act, premier cadre réglementaire complet sur l'intelligence artificielle.

Mais derrière le jargon juridique et les centaines de pages du texte, une question simple se pose : que faut-il vraiment retenir, et en quoi ce texte va-t-il impacter concrètement votre quotidien professionnel ?

1) Pourquoi l'AI Act est unique ?

Contrairement à d'autres réglementations, l'AI Act ne se contente pas de principes généraux. Il classe les systèmes d'intelligence artificielle en fonction de leur niveau de risque, avec des obligations différentes selon les cas.

- **Risque inacceptable** : systèmes interdits (ex : surveillance biométrique de masse, manipulation cognitive).
- **Haut risque** : systèmes soumis à des obligations strictes (ex : IA utilisée dans les infrastructures critiques, l'éducation, le recrutement ou la justice).



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com



Newsletter N° 2 – Avril 2025

- **Risque limité** : obligation de transparence (ex : chatbots qui doivent préciser qu'ils ne sont pas humains).
- **Risque minimal** : usage libre (ex : filtres anti-spam).

2) Quelles obligations pour les entreprises ?

Les entreprises qui développent ou utilisent une IA à haut risque devront :

- garantir la qualité des données d'entraînement,
- mettre en place une documentation technique claire,
- prévoir un suivi humain,
- assurer la robustesse et la cybersécurité du système.

Ces exigences ne sont pas purement théoriques : elles devront être prouvées via des audits, des évaluations de conformité et parfois des certifications. Pour les entreprises utilisatrices, cela signifie un devoir accru de vigilance dans le choix de leurs prestataires et des outils.



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com



Newsletter N° 2 – Avril 2025

3) Impact concret pour les professionnels du droit

Pour les juristes, l'AI Act va devenir un texte de référence incontournable, comparable au RGPD en matière de données personnelles. Il posera des obligations nouvelles, notamment pour les contrats de fourniture de solutions

IA : clauses de conformité, garanties, responsabilités.

Les directions juridiques devront intégrer ce cadre dans leurs politiques internes et accompagner les métiers dans l'évaluation des risques liés à l'IA. Cela ouvre également des opportunités nouvelles : expertise renforcée, rôle central dans la gouvernance numérique, nouvelle compétence à forte valeur ajoutée.

4) Ce que cela change pour vous dès aujourd'hui ?

Même si l'AI Act n'est pas encore pleinement en vigueur, il est déjà temps d'agir. Trois actions simples peuvent être mises en place dès maintenant :

1. Identifier les usages d'IA existants dans votre organisation.
2. Vérifier si certains relèvent d'un usage à risque (par exemple, outils RH ou juridiques).



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com



Newsletter N° 2 – Avril 2025

3. Commencer à documenter vos pratiques et à instaurer un minimum de gouvernance.

Ces démarches préparatoires permettront de limiter les ajustements à la dernière minute et de montrer une volonté proactive de conformité.

5) Pour aller plus loin

L'AI Act ne doit pas être vu uniquement comme une contrainte, mais aussi comme une opportunité. Il contribue à instaurer un climat de confiance, essentiel pour le déploiement durable de l'IA en Europe. Les organisations qui anticipent auront un avantage compétitif et pourront rassurer leurs partenaires et leurs clients.

Pour comprendre comment naviguer dans ce nouveau paysage, 1 ressource est à votre disposition :

- « IA : Prenez le pouvoir » – pour découvrir l'IA de manière accessible et pratique.



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com



Newsletter N° 2 – Avril 2025

Alors ?

L'AI Act est au droit de l'intelligence artificielle ce que le RGPD a été à la protection des données personnelles : un texte fondateur, qui fixe des règles claires, ambitieuses et contraignantes. Il va transformer en profondeur la manière dont les organisations conçoivent, utilisent et encadrent les systèmes d'IA.

La question n'est donc pas de savoir si vous serez concernés, mais comment vous vous préparez dès aujourd'hui à l'être.



Retrouvez toutes nos Newsletters sur www.gpappai.com